NOTES POUR L'ALLOCUTION DE M. DENIS DESAUTELS, O.C., PRÉSIDENT DU CONSEIL, À L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES DE LA BANQUE LAURENTIENNE, LE 10 MARS 2009, À 9 H 30 AU MONUMENT-NATIONAL, À MONTRÉAL

Mise en garde concernant les énoncés prévisionnels

Le présent communiqué et les renseignements connexes peuvent contenir des énoncés prévisionnels, y compris des énoncés portant sur les affaires et le rendement financier escompté de la Banque Laurentienne. Ces énoncés sont assujettis à un certain nombre de risques et d'incertitudes. Les résultats réels peuvent varier des résultats envisagés dans les énoncés prévisionnels. De telles variations peuvent être attribuables à divers facteurs, dont l'activité des marchés financiers mondiaux, les changements des politiques monétaires et économiques des gouvernements, les variations des taux d'intérêt, les niveaux d'inflation et les conditions économiques en général, les développements de nature législative et réglementaire, la concurrence et les changements technologiques. Les investisseurs et les autres personnes qui se fient à des énoncés prévisionnels pour prendre des décisions devraient soigneusement tenir compte des facteurs identifiés ci-dessus ainsi que d'autres incertitudes, et ne devraient pas accorder une confiance indue à de tels énoncés prévisionnels. La Banque Laurentienne ne s'engage pas à mettre à jour les énoncés prévisionnels, oraux ou écrits, émis par elle-même ou en son nom.

Seule l'allocution prononcée fait foi

NOTES D'ALLOCUTION DE DENIS DESAUTELS

PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION BANQUE LAURENTIENNE

ASSEMBLÉE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES DE LA BANQUE LAURENTIENNE

LE 10 MARS 2009

M. DENIS DESAUTELS

ASSEMBLÉE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES, 10 MARS 2009

Chers actionnaires, Mesdames, Messieurs, Ladies and Gentlemen,

L'année 2008 a été une excellente année, autant sur le plan de la croissance que de la rentabilité, alors que la Banque Laurentienne a dépassé tous les objectifs financiers qu'elle s'était fixés. L'équipe de direction en place, sous le leadership de Réjean Robitaille, notre président et chef de la direction, a démontré que la stratégie d'affaires adoptée par la Banque porte fruits et que l'approche prudente et rigoureuse que nous préconisons est tout à fait appropriée.

De notre côté, les membres du conseil d'administration et moi-même avons continué d'exercer beaucoup de vigilance à l'égard de la gestion des risques auxquels font face les institutions financières, particulièrement dans le contexte actuel. À titre d'exemple, cette vigilance, alliée à la discipline de l'équipe de direction, a fait en sorte que notre institution ne soit exposée que de façon très limitée aux titres émis par des conduits couverts par l'Entente de Montréal. Nous ne sommes pas non plus exposés directement aux produits de crédit structurés complexes, ni aux prêts hypothécaires à haut risque, mieux connus sous le nom de « subprime ».

L'approche managériale prudente de la direction de la Banque, la rigueur des travaux des comités du conseil et du conseil d'administration lui-même, ainsi que l'ensemble de la réglementation encadrant le secteur financier et auxquels notre institution se soumet, nous permettent d'affirmer que la Banque Laurentienne est

gérée selon les meilleures pratiques d'affaires et de gouvernance, dans le meilleur intérêt des actionnaires.

Nous avons le privilège de pouvoir compter sur une direction très compétente, à qui j'aimerais réitérer toute notre confiance. Nous avons la chance de compter sur une équipe solide et dévouée, qui ne ménage pas les efforts, et dont je salue le dynamisme et la rigueur.

Il est important de rappeler que la rétention de dirigeants compétents est cruciale pour une organisation. C'est pourquoi nous devons offrir des programmes de rémunération compétitifs, mais qui permettent toutefois, et nous sommes intransigeants sur ce point, de s'assurer que les dirigeants soient incités à travailler dans le meilleur intérêt de la Banque, de nos actionnaires et de nos clients.

Nos programmes de rémunération sont structurés pour tenir compte tant de la rentabilité à court qu'à long terme. Ainsi, nos programmes de rémunération à long terme répondent aux trois grands principes suivants. Tout d'abord, assurer l'alignement des intérêts des actionnaires et dirigeants, deuxièmement, tenir compte de la performance des résultats et, finalement, faire un lien entre la performance et le passage du temps.

Par exemple, dans un de nos programmes, les membres du comité de direction, dont M. Robitaille, doivent obligatoirement convertir 50% de leur prime annuelle court terme en unités d'actions restreintes. Dans la pratique, cela veut dire qu'ils ont l'obligation de transformer 50% de leur boni court terme en rémunération à long terme. Ces unités d'action ont la même valeur lors de l'octroi que les actions ordinaires de la Banque et fluctuent par la suite en fonction de la variation du cours de l'action, tout comme pour les actionnaires ordinaires.

Ainsi, le conseil est d'avis qu'en ayant une partie importante de la rémunération qui soit sujette aux fluctuations du cours de l'action sur une période minimale de trois ans, les trois principes sont rencontrés.

Les membres du conseil d'administration et moi-même sommes donc tout à fait à l'aise avec la rémunération accordée aux membres de la direction de la Banque en 2008, d'autant plus que la Banque a non seulement atteint ses objectifs financiers, mais les a tous dépassés. Dans le contexte particulier de l'année 2008, il s'agit d'une performance particulièrement notable.

Outre la direction compétente de la banque, j'ai le privilège d'être entouré d'un conseil d'administration de haut calibre, dont les membres sont reconnus individuellement dans leur secteur pour leurs compétences. Dans l'ensemble, la force de ce conseil d'administration repose sur la complémentarité des expertises détenues par chacun des membres, dont plusieurs connaissent très bien le domaine financier et bancaire, ce qui nous permet d'assurer une vigie efficace des activités complexe de ce secteur.

En fin d'année 2008, Michel C. Lauzon, qui avait été élu l'an dernier au conseil d'administration, a accepté de se joindre à la direction de la Banque au poste de vice-président exécutif et chef de la direction financière, suite au départ à la retraite de M. Robert Cardinal. Bien que son passage au conseil ait été bref, nous avons été à même de constater la richesse de son expérience. Nous sommes convaincus que la Banque sera bien supportée avec Michel à ce poste stratégique. Par ailleurs, pour remplacer ce dernier au sein du conseil, nous proposons la candidature de monsieur Michel Labonté. Ayant fait carrière dans le secteur bancaire pendant de nombreuses années, M. Labonté est un candidat de taille.

Vous pouvez être certains que le conseil d'administration veille constamment aux meilleurs intérêts des actionnaires et des clients de notre banque, avec toute la rigueur que ce devoir exige.

En 2009, nous continuerons d'accorder beaucoup d'importance à la bonne gouvernance. Nous avons donc été très heureux que nos efforts en la matière soient reconnus par le palmarès *Board Games* publié par le *Globe and Mail*, qui a classé la Banque au 28^e rang parmi les 241 entreprises de l'indice S&P/TSX.

En terminant, je tiens à remercier tous ceux et toutes celles qui participent quotidiennement au développement de la Banque, et à les assurer de sa reconnaissance et de son soutien.

J'inviterais maintenant notre nouveau chef de la direction financière, M. Michel C. Lauzon, à venir nous présenter les résultats financiers de l'exercice financier 2008 et du premier trimestre 2009. Michel, à vous la parole.